



**APPEL A PROPOSITION DE PROJETS A L'INTENTION
DES ASSOCIATIONS LOCALES DIRIGÉES PAR DES FEMMES DES
WILAYAS PILOTES
BECHAR, NAÂMA, KHENCHELA ET ORAN**

LIGNES DIRECTRICES

**“Economie sociale au service de l'inclusion économique des jeunes et
de l'innovation sociale”**

Territoire cible	Les wilayas pilotes du projet : <ul style="list-style-type: none">- Bechar- Naama- Khenchela- Oran
Référence De l'appel	
Date limite de soumission des formulaires de présentation /	25/07/2021

Table des matières

1. CONTEXTE ET APPROCHE.....	3
2. OBJECTIF DE L'APPEL A PROPOSITION (IDEES DE PROJETS)	4
3. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	4
4. THEMATIQUES PRIORITAIRES	5
5. PROJETS.....	6
6. CONDITIONS DE PARTICIPATION / CRITERES D'ELIGIBILITE	7
6.1 Qui peut participer à cet appel ?	7
6.2 Critères d'éligibilité des projets	8
6.3 Les subventions.....	8
7. PROCESSUS ET PROCEDURES DE PARTICIPATION	9
7.1 Comment participer à cet appel ?	9
7.2. Où et comment envoyer le dossier ?	9
7.3. Évaluation et sélection des propositions	11
8. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROCESSUS DE L'APPEL A PROPOSITION	12
9. LISTE DES ANNEXES	12

LIGNES DIRECTRICES

1. CONTEXTE ET APPROCHE

La question de l'emploi a pris, au cours des deux dernières décennies, une importance croissante en Algérie.

Plusieurs dispositifs sociaux de réponse au chômage et de soutien à la création d'entreprises et d'emplois existent, placés sous les tutelles du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS) avec la CNAC, Ministère délégué des petites et moyennes entreprises avec l'ANADE et Ministère de l'Industrie avec les centres de facilitation et autres.

De son côté, le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme accompagne et soutient l'emploi des jeunes et particulièrement celui des femmes avec l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).

Actuellement, les jalons de l'économie sociale et solidaire se présentant comme moteur économique alternatif, viable et durable existant en Algérie sous des formes sociale depuis longtemps, ont été posés à travers plusieurs projets tenus au fil des années.

Dans la continuité de ces actions pour la promotion de l'emploi des jeunes, l'objectif du présent projet « L'Économie Sociale au service de l'inclusion économique des jeunes et de l'innovation Sociale » consiste **à contribuer au développement durable des acteurs de l'ESS dans des wilayas pilotes de l'Algérie, en offrant des alternatives aux jeunes en vue de faciliter leur insertion sociale et économique à travers le renforcement des capacités des acteurs clés de la promotion de l'emploi et de l'ESS** pour une orientation et un conseil plus adaptés.

Il s'agit, principalement, d'offrir aux populations jeunes - femmes, et catégories vulnérables - l'opportunité d'accéder au marché de l'emploi, notamment par la création de microentreprises adaptées aux spécificités du marché local, capables de répondre durablement aux besoins des citoyens. Ces entreprises devront tendre à atteindre un fort impact social et environnemental. Cela contribuera ainsi à insuffler une dynamique socio-économique en prise directe avec le territoire et en adéquation avec ses besoins réels.

Ce projet devra renforcer les mesures et instruments visant à l'autonomisation des jeunes et plus particulièrement des femmes, à travers une démarche participative inclusive, grâce notamment à l'action du mouvement associatif et de la société civile.

Afin de parvenir à atteindre l'objectif général du projet « L'Économie Sociale au service de l'inclusion économique des jeunes et de l'innovation Sociale » met en place un processus qui a pour effet de :

- Renforcer les compétences des structures d'accompagnement à la création des microentreprises et de très petites entreprises sociales (Plateformes Cap jeunesse, maisons de l'entrepreneuriat, pépinières et centres de facilitation) ;
- Participer à l'amélioration de l'environnement permettant le développement de l'ESS et l'émergence d'entrepreneurs sociaux performants ;
- Sensibiliser les parties prenantes au projet à l'importance de l'ESS en tant que secteur créateur de richesse et d'emplois ;

-
- Renforcer l'autonomie des jeunes et des femmes par un accompagnement renforcé dans leurs projets entrepreneuriaux ;
 - Permettre une augmentation du nombre de femmes créatrices d'entreprises sociales et ainsi de tendre vers la diminution de l'écart entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'emploi durable.

2. OBJECTIF DE L'APPEL A PROPOSITION

Dans un premier temps, le présent appel a pour objectif global de soutenir, au niveau des wilayas de Béchar, Naâma, Oran et Khenchela, des initiatives associatives visant à renforcer l'autonomie des jeunes et en particulier des femmes par un accompagnement renforcé dans leurs projets.

Cet appel vise la conception et le financement d'opportunités associatives pilotes pour les femmes et les jeunes dans les secteurs de l'agriculture, l'écotourisme et secteur laitier.

3. ECONOMIE SOCIALE ET SOLDAIRE

Ce Projet s'inscrit autour de la thématique de **l'économie sociale et solidaire** et se veut comme amorce de l'essor de ce tiers secteur en Algérie. Investir dans l'économie sociale pour améliorer le développement humain - un pilier fondamental dans une société algérienne traditionnellement entreprenante et étroitement unie - permettra des synergies pour le développement social et économique, ainsi que la durabilité environnementale.

L'économie sociale et solidaire se définit comme un secteur alternatif et complémentaire à l'économie classique; il repose sur des fondements essentiels d'utilité sociale et environnementale, la gestion démocratique et participative, la libre adhésion, la lucrativité limitée, la viabilité économique et l'importance supérieure accordée au capital humain et impact social par rapport au gain. Cette démarche met l'humain au centre des préoccupations, visant à créer de nouveaux rapports dans la société, une alternative portée par une vision de l'économie qui se veut plus intègre, plus sociale et plus démocrate.

Le périmètre du champ de l'économie sociale et solidaire est multisectoriel, l'ESS peut être présente dans la quasi-totalité des secteurs d'activité sous des formes variées, à savoir les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales à caractère social et/ou solidaire. Créatrice de richesse, porteuse de potentialités en matière d'activités et d'emplois, elle peut contribuer au développement économique sur plusieurs volets : la création d'emploi, l'intégration des populations vulnérables, le partage de richesses, le renforcement territorial, etc.

De ces faits, le présent appel à propositions est destiné aux associations porteuses de projets s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire.

4. THEMATIQUES PRIORITAIRES

Les associations intéressées par le présent appel doivent proposer une idée de projet qui s'inscrit dans les thématiques et secteurs porteurs cités ci-dessous.

La proposition d'idée de projet devra être rédigée dans une « **Formulaire de présentation** » selon le modèle joint en annexe A des présentes lignes directrices.

Les associations bénéficieront d'un appui financier et technique à leurs initiatives dans les secteurs prioritaires suivants :

4.1 L'écotourisme à Bechar

La wilaya de Béchar a un potentiel important pour l'artisanat local et le tourisme pouvant générer des emplois et des revenus pour répondre aux attentes de certains jeunes de la wilaya.

Le secteur des services et tourisme de la wilaya présente des potentialités de développement durable très grandes, le lancement d'initiatives économiques sociales et solidaires s'inscrivant dans ce secteur est donc une priorité.

4.2 Les produits alternatifs et dérivés de l'élevage à Naâma ;

La wilaya de Naâma dispose d'un potentiel de relance de l'économie locale à travers le soutien du développement de chaînes de valeurs de produits laitiers, laine et peau. La wilaya recèle un nombre important de têtes de bétails Les produits alternatifs d'élevage (lait, laine, engrais et peau) qui sont peu utilisés.

Dans cette optique le lancement d'initiatives sociales et solidaires dans le champ des produits alternatifs et dérivés de l'élevage est donc une priorité.

4.3 Les plantes aromatiques et médicinales PAM et la pomme à Khenchela ;

La wilaya de Khenchela dispose d'un potentiel en termes d'activités économiques liées à l'économie sociale et un secteur primaire à fort potentiel, principalement l'agriculture.

Plusieurs activités ayant trait au champ de l'économie sociale et solidaire existent déjà au niveau de la wilaya ; de l'apiculture, l'agriculture à petite échelle à la transformation traditionnelle de pommes et plantes aromatiques et médicinales etc.

4.4 L'agriculture péri et intra-urbaine à Oran ;

La wilaya d'Oran compte une surface agricole utile très importante répartie en petites surfaces en zone péri-urbaine et parfois même en zone intra-urbaine, ce qui représente un grand potentiel de développement agricole.

La présence d'une multitude de surfaces agricoles limitées en aire avec un accès facile et immédiat aux primordiaux de l'agriculture (eau, électricité, etc.) font du secteur un axe important à investir.

5. PROJETS

Projets associatifs catalyseurs de développement social et économique s'adressant aux organisations de la société civile (associations).

Le coût global et la durée des projets proposés dans le cadre du présent appel doivent correspondre aux indications du tableau ci-après :

Coût global Minimal du projet	1 300 000 DZD Si l'association ne participe qu'à hauteur de 05% dans le financement du projet.
Coût global Maximal du projet	1 900 000 DZD Si l'association ne participe qu'à hauteur de 05% dans le financement du projet.
Ce coût est fonction du taux de participation de l'association au cofinancement du projet	2 300 000 DZD

	Si l'association participe à hauteur de 20 % dans le financement du projet.
Durée d'exécution du projet	Minimum 5 mois et maximum 08 mois

Il s'agit de proposer des projets concrets qui contribuent au développement économique local incluant la dimension de l'économie sociale et solidaire.

Le projet doit être envisagé comme catalyseur d'un processus de long terme de développement Local durable portant principalement sur l'économie sociale et solidaire, pour cela il doit répondre aux conditions suivantes :

- Générer une dynamique de coordination et de synergie entre une diversité d'acteurs et de secteurs de l'économie sociale et solidaire : institutionnels (administrations et établissements publics), économiques publics et privés (associations et organisations professionnelles – chambres de commerce, des métiers, de l'artisanat, de l'agriculture, du tourisme, etc.), associatifs, formation-université, recherche et innovation, dispositifs d'appui à l'emploi et à l'entrepreneuriat et incubateurs d'entreprises sociales (ANADE, ANGEM, CNAC, pépinière d'entreprises, centre de conseil et d'appui aux PME, Cap jeunesse, maison de l'entrepreneuriat);
- Intégrer les dimensions d'inclusion sociale (jeunes en situation de vulnérabilité, femmes rurales, personnes en situation de handicap, zone défavorisée ou marginalisée du territoire) ;
Intégrer les dimensions de durabilité socio-économique et environnementale.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION / CRITERES D'ELIGIBILITE

6.1 Qui peut participer à cet appel ?

Le présent appel est ouvert aux :

- **Associations locales de wilaya et/ de commune des wilayas pilotes Bechar, Naama, Khenchela et Oran** désignées ci-après « **le demandeur** »,

Le demandeur doit répondre aux conditions ci-dessous :

- Être Agréé dans le cadre de la loi 12-06 (ou mise en conformité), depuis trois (03) ans au minimum ;
- Avoir 03 ans d'expérience dans la gestion effective de projet/activités , avec une enveloppe d'au moins 700 000 DZD par an.
- Être domiciliée et/ou être active au niveau du territoire cible du projet dans une des quatre wilayas pilotes ;
- Avoir une expérience factuelle dans la gestion de projets de développement ;
- Être une association active dans un des domaines/secteurs en lien avec **la thématique traitée dans la proposition** ;
- Être directement chargée de la préparation, l'élaboration et la gestion du projet. Tout demandeur intermédiaire n'est pas éligible ;
- Démontrer des capacités de gestion suffisantes pour gérer le budget alloué au projet ;
- N'avoir aucun problème judiciaire, ni activité illégale et ne pas être en cessation d'activité.

L'association qui dépose une proposition (**le demandeur**) peut agir seule ou en partenariat avec d'autres organisations ou institutions partenaires de mise en œuvre. Les **associés** intervenants dans la mise en œuvre du projet, concertation, contributions aux activités sont régis par les modalités définies ci-après :

IMPORTANT

Pour les projets retenus et menés en partenariat, la convention de financement sera signée entre le PNUD et le demandeur.

Les relations entre le demandeur et son partenaire de mise en œuvre seront régies par une convention à établir entre les deux parties qui fixera les obligations de chacune d'entre elles.

En tout état de cause, le demandeur constituera le **seul interlocuteur** du programme et est le seul **responsable de l'exécution du projet** et en assumera l'entière responsabilité.

6.2 Critères d'éligibilité des projets

Cette partie détermine quelles sont les éléments auxquels une proposition d'idée de projet doit répondre pour être recevable et par la suite évaluée.

Le projet est une série d'activités cohérentes qui concourent à la réalisation des résultats attendus, dans chaque wilaya, mentionnés dans **l'annexe D - cadre logique**.

Le projet doit obligatoirement s'inscrire dans l'une des thématiques citées au point 4 du présent document et répondre aux critères ci-après :

- Territoire d'intervention

Les activités prévues dans le projet doivent être réalisées dans la wilaya pilote concernée. Des activités peuvent être réalisées en dehors de la wilaya, en Algérie, à condition que les bénéficiaires et l'impact de ces activités reviennent au territoire identifié (exemple : entreprise domiciliée en dehors de la wilaya pilote mais tenue et employant des individus de la wilaya...).

- Période de réalisation du projet :

Le projet doit être réalisé entre le 01/09/2021 et le 01/05/2022

- Types de projet

Les projets proposés peuvent être :

- Une action nouvelle ;
- L'extension d'activités ne faisant pas l'objet de financement actuellement ;
- La capitalisation d'autres actions existantes et la réponse directe à une analyse de besoins clairement identifiés.

6.3 Les subventions

La subvention constitue la contribution financière du PNUD au projet. **Elle représente au maximum 95% du coût global** du projet. **Les 5% restants sont assurés par un cofinancement.**

Le coût global du budget du projet = subvention PNUD + Apport de l'association

Le montant des subventions PNUD dans le cadre du présent appel à propositions se présente comme suit :

Montant minimal de la subvention	1 300 000 DZD Si l'association ne participe qu'à hauteur de 05% dans le financement du projet.
Montant maximal de la subvention	1 900 000 DZD Si l'association ne participe qu'à hauteur de 05% dans le financement du projet.
	2 300 000 DZD Si l'association participe à hauteur de 20 % dans le financement du projet.

7. PROCESSUS ET PROCEDURES DE PARTICIPATION

7.1 Comment participer à cet appel ?

Le présent appel se déroule en deux étapes :

Première étape : Réception des propositions de projet que les associations souhaitent réaliser.

A la réception des demandes, un mail d'accusé-réception sera envoyé au demandeur dans les 48h.

Une liste d'enregistrement et de suivi de la réception de la proposition sera établie afin de vérifier l'éligibilité administrative par le comité d'attribution du projet.

Le projet peut être présenté en arabe ou en français.

Les associations qui répondent au présent appel ne doivent apporter aucun changement au formulaire (Annexe A), et doivent répondre à toutes les questions dans l'ordre où elles sont posées.

Deuxième étape : La convocation et la présence du Comité d'évaluation

Le Comité d'évaluation se basera sur une grille de notation afin de pouvoir classer les dossiers du mieux au moins notés. Seuls les projets les mieux notés seront bénéficiaires d'une subvention dans le cadre de cet appel (dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible).

Troisième étape : Accompagnement des porteurs de projets

Une cellule locale d'appui aux projets sélectionnés sera mise en place afin d'assurer un appui et un accompagnement continu au développement, exécution et mise en œuvre des projets ainsi que le suivi de ces derniers.

Points d'attention

- Le PNUD se réserve le droit de demander des éclaircissements lorsque les informations fournies ne lui permettent pas de réaliser une évaluation objective de la proposition.
- Les formulaires de présentation manuscrites ne seront pas acceptés.

7.2. Où et comment envoyer le dossier ?

Le dossier complet de participation au présent appel doit être envoyé par courrier électronique (e-mail) simultanément aux adresses suivantes : procurement.project.dz@undp.org et meriem.megueni@undp.org

Le mail devra indiquer en objet :

- Le nom de l'association
- Les coordonnées de l'association (téléphone et adresse)
- Le nom et les coordonnées de la personne de contact (téléphone et e-mail)

Les documents à envoyer en pièces jointes au mail sont :

N	Document	Format
1	Formulaire de présentation du projet selon le formulaire en annexe A	Word
2	Budget du projet selon le fichier Excel Annexe B	Excel
3	Statuts de l'association Éventuellement celui du (des) partenaire(s)	PDF (scannés en un seul fichier)
4	L' agrément en cours de validité de l'association et éventuellement celui du/des partenaire(s)	PDF (scanné)
5	Le procès-verbal de l'assemblée générale du dernier renouvellement des organes de l'association (président, membres du bureau)	PDF (scanné)
6	Une copie du bilan moral et financier de l'année 2020, visé par un Commissaire aux Comptes	PDF (scanné en un seul fichier)
7	La déclaration du partenaire selon le formulaire en Annexe C	PDF (scanné)

Un accusé de réception sera envoyé aux associations, au plus tard, 48 heures après l'envoi de leur dossier.
En cas de non-réception de l'accusé il faudra le signaler.

La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au **25 juillet 2021 à 23h59**, la date et l'heure d'envoi du mail faisant foi.

Demandes d'éclaircissements :

Les associations peuvent demander des éclaircissements sur les termes des présentes lignes directrices en envoyant leurs questions par courrier électronique, au plus tard 07 jours avant la date limite d'envoi des dossiers, soit le **18 juillet 2021 à 23h59** à l'adresse figurant ci-après : meriem.megueni@undp.org en mettant en copie l'adresse procurement.project.dz@undp.org

Le PNUD n'a pas d'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

Les demandeurs ayant envoyé leurs questions dans les délais requis, recevront des réponses par mail dans un délai n'excédant pas les deux jours.

IMPORTANT :

Il est conseillé aux associations intéressées par le présent appel de déclarer (*non obligatoire*), **au plus tard le 10/07/2021 leur intention de participation** par courrier électronique à l'adresse suivante :

procurement.project.dz@undp.org

Cette déclaration d'intention permettra aux associations d'être destinataires (par e-mail) de toutes les réponses aux éclaircissements demandés par d'autres associations et **d'assister à des réunions d'information qui seront organisées en ligne** (vidéoconférence) pour expliquer les lignes directrices du présent Appel.

7.3. Évaluation et sélection des propositions

Les pièces administratives seront examinées, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en Algérie et au cadre normatif du PNUD relatif au financement des associations et selon les règles décrites au point 4 des présentes lignes directrices.

Les candidatures dont les dossiers manquent de pièces essentielles ou sont jugées non conformes ne seront pas retenues pour la suite du processus.

Les propositions recevables seront examinées et évaluées, selon les critères ci-dessous, par un Comité Technique de présélection composée des membres suivants :

- 02 représentants du PNUD ;
- 01 représentant du partenaire national ;
- Un ex officio ;
- Membres observateurs.

Vérification administrative :

- Respect de la date limite de soumission ;
- Les pièces du dossier demandées sont complètes.

Vérification de l'éligibilité

- Le **formulaire** de présentation répond aux exigences de l'Annexe A ;
- Le **Budget** du projet selon le fichier Excel Annexe B ;
- Le demandeur et ou ses partenaires répondent aux critères exigés par les présentes lignes directrices.

Evaluation

Les dossiers satisfaisant aux conditions de l'examen préalable, vérification administrative et éligibilité, verront leurs propositions évaluées par le Comité d'Evaluation.

Dans un premier temps, Le Comité procèdera à la lecture et une pré-évaluation des **Formulaires de présentation** sur la base des critères de la grille d'évaluation.

Le Comité organisera par la suite un entretien de 15 minutes, par vidéoconférence, avec chacun des représentants des associations (de préférence avec la personne désignée comme Responsable du projet sur la présentation du projet) sur chaque wilaya pour exposer leur proposition et répondre aux éclaircissements demandés par les membres du Comité.

Le Comité procédera ensuite à l'évaluation finale des **Formulaires de présentation** sur la base des critères de la grille d'évaluation et tenant compte des éléments de réponse apportés par les Responsables de projets lors de l'entretien.

Les dates et heures des entretiens seront communiqués aux associations sur chaque wilaya pilote par courrier électronique.

Si, pour une raison ou pour une autre, l'entretien avec un des responsables de projets n'a pas lieu, l'évaluation de la proposition se fera uniquement sur la base des critères de la grille d'évaluation.

Une fois tous les formulaires de présentation évalués, une liste sera établie, classant les projets proposés selon leur score total.

Seules les propositions dont les formulaires de présentation auront obtenu une note globale de 50 points sur 100 seront présélectionnées.

Dans le cas où le budget dont dispose le PNUD pour cet Appel ne permettrait pas de subventionner tous les projets présélectionnés, ne seront retenues que les propositions les mieux classées à concurrence du budget disponible.

A l'issue de l'évaluation des propositions, le PNUD informera tous les participants, par courrier électronique, si leurs propositions ont été sélectionnées ou non, ainsi que les résultats de leur évaluation.

8. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROCESSUS DE L'APPEL A PROPOSITION

Les dates ci-après sont prévisionnelles et peuvent être sujettes à un changement. Les porteurs de projets seront informés en temps opportun des dates définitivement arrêtées.

Etapes et activités	Date	Heure
Date de publication de l'appel à propositions (Lignes directrices)	29/06/2021	18 :00
Réunions d'information via Zoom ou en présentiel	07/07/2021	14 :00
Date limite de demande d'éclaircissements (questions des associations)	18/07/2021	23 :59
Date limite d'envoi des dossiers (Dossier administratif, Annexe A : Formulaire de présentation et éventuellement Annexe D : déclaration du partenaire)	25/07/2021	23 :59
Notification des demandeurs sur les résultats de la sélection	10/08/2021	17 :00
Levée des réserves éventuelles émises par le comité de sélection	10/08/2021	09 :00
Date limite de remise du projet finalisé	18/08/2021	23 :59
Atelier d'initiation aux procédures PNUD (communication-visibilité et reporting)	25/08/2021	09 :00
Cérémonie de signature de la convention	26/08/2021	15 :00
Démarrage des projets	01/09/2021	08 :00
Date limite de clôture des projets	01/05/2022	23 :59

9. LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Formulaire de présentation

Annexe B : Budget du projet

Annexe C : Déclaration du partenaire

Annexe D : Cadre Logique